



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

Analyse de votations fédérales du 9 Juin 1996

Simon Hug, Lionel Marquis, Boris Wernli

Résultats des votations	Oui	Non
Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration	544 324 39.4%	837 390 60.6%
Article constitutionnel sur l'agriculture	1 085 834 77.6%	313 716 22.4%
Ayant droit de vote	4 602 577	
Participation	41,3%	



Institut de recherches
Bureau de Berne, Hirschengraben 5
Case postale 6323, 3011 Berne
Téléphone 031 311 08 06, téléFax 031 311 08 19,
gfs@gfs-be.ch

**Université
de Genève** Université de Genève, Département de science politique,
Faculté des sciences économiques et sociales
102, Boulevard Carl-Vogt, 1211 Genève 4, Tél. 022 705 83 60

Septembre 1996 · Publication N° 59

Principaux résultats des votations du 9 juin 1996

Simon Hug, Lionel Marquis, Boris Wernli

Bilan des votations

Tout comme le premier vote de la nouvelle législature le 10 mars 1996, les deux objets soumis au vote populaire le 9 juin 1996 n'ont guère su mobiliser les citoyen-ne-s. Avec un taux de participation dépassant à peine les 30 pour cent, le peuple suisse a rejeté massivement la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration et a largement accepté l'article constitutionnel sur l'agriculture. La pierre d'achoppement du premier objet a été la création de nouveaux postes de secrétaires d'Etat, censés décharger le Conseil fédéral dans ses tâches quotidiennes. Jugée trop chère et désorganisant en plus l'administration, cette réforme n'a pas trouvé grâce devant le peuple. La campagne menée par les opposants de cette réforme a été très efficace et a permis de semer le doute dans les esprits des votants sur l'utilité et la nécessité de cette réforme du gouvernement. Par conséquent, la réforme a été balayée par une majorité considérable des votant-e-s (61 pour cent de non) et des cantons (seuls Genève, Vaud et Neuchâtel ont voté pour la réforme). Le sort a été tout aussi clair pour le nouvel article constitutionnel sur l'agriculture, qui a été accepté par le peuple et les cantons. Ce contre-projet à l'initiative «Paysans et consommateurs - pour une agriculture en accord avec la nature» a été le fruit d'un compromis entre le monde paysan et les consommateurs. Donnant une base constitutionnelle à des paiements directs, la réforme exige toutefois une production respectueuse de l'environnement. Le peu de contestation par rapport à ce projet explique l'unanimité avec laquelle le peuple suisse a accepté ce nouvel article constitutionnel. Plus de trois quart des votant-e-s (78 pour cent) ont accepté ce projet et aucun canton ne l'a refusé.

La loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration

Le sort réservé à la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration reflète fidèlement les obstacles que cette réforme a dû surmonter avant d'arriver devant le peuple. S'agissant d'un compromis mal ficelé entre les chambres et le Conseil fédéral, un référendum a été lancé, surtout au sujet de la nomination possible de 10 secrétaires d'Etat, par l'USAM, soutenue par plusieurs parlementaires bourgeois (surtout de l'UDC). Le vote des citoyen-ne-s reflète fidèlement cette opposition entre une droite réticente face à ces réformes et une gauche prête à soutenir l'effort de modernisation. Ainsi, les personnes se situant sur la gauche de l'échiquier politique ont accepté en majorité la réforme, tandis que les personnes se situant sur la droite l'ont rejetée. Similairement, les personnes proches du PS ou du PES ont accepté le projet de loi, contrairement aux partisans de tous les autres partis politiques. Le rejet de cette réforme traduit aussi une certaine méfiance vis-à-vis du gouvernement: les personnes déclarant leur confiance dans le gouvernement ont accepté en majorité la réforme, mais tous les autres votant-e-s l'ont refusée. Il n'est donc guère surprenant que près de 10 pour cent des opposant-e-s motivent leur refus avec la remarque que la réforme a été mal ficelée. D'autres motivations contre la réforme reprennent surtout les thèmes de la campagne, à savoir le coût jugé exorbitant des secrétaires d'Etat et le risque de bureaucratisation et de désorganisation induit par cette nouvelle structure au sein du gouvernement. Face à ces arguments percutants, les partisans de la réforme ont été quelque peu désarmés pour contrecarrer les opposants. Ainsi, la motivation principale des partisans de la réforme était qu'il fallait décharger le gouvernement.

L'article constitutionnel sur l'agriculture

Tout comme le premier objet, l'article constitutionnel sur l'agriculture a aussi été un compromis élaboré au sein des chambres, ceci pour contrecarrer l'initiative «Paysans et consommateurs» (retirée par la suite). Bien que ce compromis soit venu après plusieurs échecs de projets agricoles devant le peuple, il a su rallier une majorité écrasante des votant-e-s. Ceci n'est pas étonnant, puisqu'il essaie de satisfaire à la fois le monde paysan avec des paiements directs, et les consommateurs avec une production respectueuse de l'environnement. Par conséquent, la campagne précédent le vote a été plutôt morne et l'acceptation par le peuple a été

considérable. On note toutefois quelques faibles différences dans le niveau d'acceptation entre les habitants de la campagne et ceux des villes. Ces derniers ont plus facilement déposé un oui dans l'urne. En ce qui concerne les facteurs politiques, il apparaît que la gauche a plus fortement accepté ce nouvel article constitutionnel que la droite, probablement en raison du côté écologique du projet. Enfin, les personnes ayant confiance dans le gouvernement ont soutenu plus fortement ce compromis, qui donne une nouvelle base constitutionnelle à la politique agricole.

La participation

La participation extrêmement faible lors du scrutin du 9 juin est essentiellement à mettre en rapport avec le peu d'intérêt suscité par les deux projets. Tandis que le nouvel article constitutionnel sur l'agriculture n'était guère contesté, la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration a certes été fortement critiquée, sans pour autant mobiliser les votant-e-s. Dans l'explication de la participation, à la fois des ressources individuelles et des ressources de groupes jouent un rôle. Comme d'habitude on note une augmentation de la participation au scrutin en fonction de l'âge, toutefois avec un certain fléchissement pour les personnes les plus âgées. De même la participation est plus élevée parmi les paysans et au sein des milieux socioprofessionnels supérieurs. Enfin ce sont surtout les personnes intéressées par la politique, et fortement liées à un parti politique, qui se sont déplacées aux urnes le 9 juin 1996.

